

18ème Assemblée des États Parties de la CPI

La Haye, le 2 décembre 2018

Discours prononcé par S.E. Mme. Esther Rabasa, Ambassadrice et Représentante Permanente de la Principauté d'Andorre à la CPI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir et un honneur pour moi de pouvoir m'adresser à vous dans le cadre de la 18^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties à la Cour Pénale Internationale. La principauté d'Andorre, en tant que pays de petite dimension territoriale, doit sa survie à l'existence des règles du système juridique international et au respect de celles-ci.

L'Andorre a soutenu la CPI depuis la rédaction du Statut de Rome et a appuyé les initiatives destinées à l'améliorer, qu'elles aient été menées par des Etats Parties, proposée par les praticiens ou appelées par la société civile. Et après toutes ces années, nous croyons toujours que cette institution est le meilleur instrument pour juger les responsables des crimes les plus graves touchant l'ensemble de la communauté internationale, le meilleur instrument pour lutter contre l'impunité des acteurs et des responsables et le meilleur instrument pour apporter protection, assistance et réparation aux victimes.

L'Andorre accueille positivement la mise en place du mécanisme de revue et de renforcement. Nous espérons que les recommandations émises par les experts indépendants amélioreront la performance, l'efficacité et l'efficacités de la Cour, rassembleront les États parties, le personnel de la Cour et les experts de la société civile dans un effort commun destiné à renforcer la Cour et le Statut de Rome pour les prochaines années à venir.

Dans le but d'aligner le Statut de Rome avec la réalité des atrocités commises, l'Andorre a également apporté son soutien aux amendements à l'article 8 proposés par la Confédération suisse, visant à inclure dans la compétence de la CPI le crime de guerre consistant à affamer délibérément de civils comme méthode de guerre dans les conflits armés non internationaux.

Monsieur le Président,

La 19^{ème} session de l'Assemblée des États parties aura la lourde tâche d'élire le prochain Procureur et les prochains juges de la Cour. L'Andorre soutient les travaux en cours destinés à améliorer la transparence et à garantir la sélection des candidats les plus qualifiés pour exercer ces fonctions.

Ces derniers auront aussi la charge de dicter les ordonnances de réparations en faveur des victimes et de leurs familles, leur permettant ainsi de subvenir à leurs besoins de protection et d'assistance. La principauté d'Andorre continuera à s'engager dans les activités du Fonds en faveur des victimes et se félicite qu'elles intègrent la perspective de genre et sur la lutte contre la violence envers les enfants.

Quant à la coopération avec la Cour, depuis 2006, les tribunaux andorrans ont reçu et ont exécuté des demandes de coopération provenant de la Cour pénale Internationale, concernant des demandes d'arrestation, de saisie de biens, de confiscations d'avoirs financiers et de rassemblement de preuves.

Mon pays est convaincu que la CPI représente une opportunité d'amélioration de la société internationale qu'il faut continuer de soutenir, sans faille. L'objectif d'universalité du Statut de Rome doit être poursuivi et nous nous joignons aux félicitations de l'adhésions de la République du Kiribati au Statut de Rome.

Monsieur le Président,

Tous les Etats parties du Statut de Rome sont le maillon d'une chaîne qui nécessite, nous en sommes convaincus, la participation de tous et chacun des Etats membres des Nations Unies.

Je vous remercie de votre attention.